

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRÊTE DU MAIRE N°2026/70**OBJET : Délégation de signature à Madame Stéphanie DAGNIAUX – Chargée de mission auprès du Directeur Général des Services**

Le Maire de la ville de MERY-sur-OISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-19 et R 2122-8,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu l'arrêté n°2026-038 du 24 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Thierry LAMBART, Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Thierry LAMBART, Directeur Général des Services, sera en congés du 30 juin au 31 août 2026,

Considérant que Madame Stéphanie DAGNIAUX attachée principale titulaire, occupant le poste de chargée de mission auprès du Directeur Général des Services au sein de la Mairie de Méry-sur-Oise,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service public et la signature des actes de gestion courante relevant,

ARRETE

Article 1 : Pendant l'absence de Monsieur Thierry LAMBART, Directeur Général des Services, du 30 juin au 31 août 2026 inclus, Madame Stéphanie DAGNIAUX, chargée de mission auprès du Directeur Général des Services, est autorisée sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer les actes et documents suivants :

➤ **Ressources Humaines :**

- Les ordres de missions
- Les autorisations diverses de paiement pour la paie
- Les certificats de travail
- Les attestations du pôle emploi
- Les attestations d'employeur
- Les attestations CAF
- Les courriers de suivi des demandes d'emploi et de stage et les lettres de rejet aux emplois ou stages
- Les actes liés à la formation (devis, ordres de mission formation, les inscriptions à des formations, les conventions de formation)
- Les états de service pour concours et les états de frais pour les déplacements
- Les conventions de stage

- Les convocations pour les visites médicales

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DAGNIAUX, chargée de mission auprès du Directeur Général des Services, délégation de signature est donnée, dans les mêmes conditions, pour les matières liées aux Ressources Humaines ci-dessus définies, à Madame Nora MEHENNA, Directrice des Ressources humaines.

➤ **Finances :**

- Les engagements des dépenses et la liquidation des factures liées aux engagements
- La validation des bons de commande
- Les mandats de paiement, titres de recettes et bordereaux afférents
- Les certifications de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appel des mandats de paiement

➤ **Affaires générales :**

- Paraphes des registres des actes administratifs

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de l'accomplissement de ces formalités.

Article 3 : La présente délégation prend fin de plein droit à l'issue de la période mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité et notifié à l'intéressé après cette transmission.
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à Méry-sur-Oise, le 30 juin 2026



Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

Date de notification et
signature de l'intéressée : 30 juin 2026